

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 614

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 42 QUATER

Mission « Cohésion des territoires »

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« aux sociétés civiles immobilières »

les mots :

« à une société civile immobilière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.